



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bibliothèque de France

Question écrite n° 50773

Texte de la question

M Gerard Longuet appelle l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur la grande emotion qui a ete ressentie par les directrices et directeurs de bibliotheque lorsque ces derniers ont recu une lettre du delegue scientifique a la Bibliotheque de France les invitant a soutenir un texte redige par la directrice de la bibliotheque de l'Ecole polytechnique soutenant le projet de la Bibliotheque de France. Sans entrer dans le detail du contenu de ce projet, il tient a faire part de la grande surprise de ces directrices et directeurs, lesquels considerent pour certains qu'il s'agit d'une atteinte intolerable a leur liberte. En effet, ces derniers sont peu nombreux et le fait de ne pas signer un tel manifeste peut leur apparaitre comme dangereux, eu egard au bon deroulement de leur carriere. Il lui demande si c'est spontanement que ce courrier a ete envoye et, dans ce cas, si cette initiative est condamnee, ou si c'est sur l'injonction de son cabinet ministeriel.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre de la culture et de la communication sur l'emotion suscitee chez les directrices et les directeurs de bibliotheques par le texte d'une petition de soutien qui leur a ete adreesee par le delegue scientifique de la Bibliotheque de France. Le ministre de la culture et de la communication lui laisse l'entiere liberte d'apprécier l'intensite de l'emotion ressentie par les interesses et d'affirmer que le fait d'etre destinataire d'une petition constitue une intolerable atteinte a la liberte. Il l'informe que son cabinet n'a pas coutume d'adresser des injonctions aux etablissemments publics qui relevent de sa competence, des lors qu'ils sont dotes d'un conseil d'administration qui a l'entiere responsabilite de sa politique de communication. De telles interventions seraient d'ailleurs attentatoires a l'esprit gouvernant la politique resolue de decentralisation, de delegation des responsabilites et de modernisation du service public qui anime l'action de son departement ministeriel.

Données clés

Auteur : [M. Longuet Gerard](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50773

Rubrique : Bibliothèques

Ministère interrogé : culture, communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture, communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4876